

1. AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'Autorité Organisatrice (AO) sera le Club Les Sports Nautiques Sablais, structure affiliée à la Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la Ligue de voile des Pays de la Loire.

2. LIEU DE L'ÉPREUVE

L'épreuve « Championnat de Ligue Flotte partagée – Étape 3 » aura lieu aux Sables d'Olonne dans la baie des Sables d'Olonne le dimanche 15 mars 2026.

3. GRADE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve sera de niveau grade 5 A. Elle est inscrite au calendrier FFVoile.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Programme prévisionnel :

- (a) Ouverture du secrétariat de course **au club-houses de Port-Olona le dimanche 15 mars 2026 à 8H30.**
- (b) Confirmation des inscriptions de 8h30 à 9h30.
- (c) Premier briefing pour les équipages à 9h30.
- (d) L'heure du premier signal d'attention sera 10h30.
- (e) L'heure limite pour le dernier signal d'attention est : 17h00

5. BATEAUX ET VOILES

- 5.1 L'épreuve est une épreuve en « flotte partagée » : les bateaux seront fournis par l'organisateur.
- 5.2 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80. 6 bateaux seront fournis
- 5.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 5.4 Les bateaux seront tirés au sort au briefing et/ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

6. ÉQUIPAGES

- 6.1 Le nombre d'équipages sera limité à 12 pour cette étape.
- 6.2 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de 4 à 5 membres
- 6.3 Chaque équipage participera sous un « nom d'équipage » qu'il aura choisi et qu'il conservera pour l'ensemble des étapes du Championnat de Ligue (avec la possibilité de modifier tout ou partie de la composition de l'équipage d'une étape à l'autre).
- 6.4 Chaque équipage devra désigner un « chef de bord », représentant de l'équipage.
- 6.5 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

7. DEMANDES D'INSCRIPTIONS

- 7.1 Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 février 2026.
 - 7.2 La date limite pour faire une demande d'inscription est 5 mars 2026.
 - 7.3 Si le nombre de demandes d'inscription est supérieur à 12, l'article 3.5 du Règlement de la Flotte partagée s'appliquera.
 - 8. La demande d'inscription est à envoyer à thomas.romont@free.fr en remplissant la fiche de demande d'inscription en annexe du présent avis de course.
- Mettre en copie sportsnautiquessablais@orange.fr

9. INSCRIPTIONS

- 9.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « Compétition » ou « Pratiquant »
 - les mineurs doivent avoir répondu favorablement au questionnaire de santé leur permettant la pratique, à défaut, fournir un certificat d'aptitude de la pratique de la voile, y compris en compétition
 - les mineurs doivent fournir une autorisation parentale pour les mineurs.
- 8.2 L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement d'inscription pourra être fait par internet sur le site du Club nautique des Sports Nautiques Sablais.
- La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par chèque au moment de la confirmation d'inscription.

10. Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 175 € par équipage, non remboursables ;
Ils doivent être réglés au plus tard une semaine avant l'épreuve auprès du Club Organisateur.
Le lien de paiement vous sera envoyé dès lors que vous êtes sélectionné 15 jours avant l'épreuve.

11. Caution des dommages

- 11.1 (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à la confirmation d'inscription à partir de 8h30 par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le chef de bord à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au chef de bord de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.
- 11.2 Assurance : L'AO conseille vivement aux chefs de bord de souscrire au rachat de franchise FFVoile via leur espace licencié.

12. RÈGLES

- 12.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'Annexe UF.
- (d) Les règlements fédéraux ainsi que le règlement du Championnat Flotte partagée des Pays de la Loire 2025/2026.
- (e) Le règlement intérieur du CNPornic.

13. FORMAT DE L'ÉPREUVE

- 13.1 Le Format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.
- 13.2 L'épreuve pourra être constituée de phases de poules (6 équipages par poule) suivies de Finales Rond Or et Argent.
- 13.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

14. PARCOURS

- 14.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à bâbord de la bouée au vent, une porte sous le vent si possible et une arrivée vent arrière ou vent de travers.
- 14.2 La zone de course sera située dans la baie des Sables d'Olonne.

15. PUBLICITÉ

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

16. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Les Sports Nautiques Sablais

sportsnautiquessablais@orange.fr

[Les Sports Nautiques Sablais](#)

02.51.21.63.00 / 06.40.10.77.88 – ou Patrice 06 81 99 53 65